
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1248-194-2010

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage*,

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 25 mai 2010, le conseil a adopté le premier projet de règlement intitulé **Règlement 1248-194-2010 modifiant le règlement de zonage numéro 1248-00-93 de façon à ne plus exiger une superficie d'implantation au sol du bâtiment principal d'au moins 20 % de la superficie du terrain dans la zone I-416.**
2. Le projet de règlement a pour effet de ne plus exiger, dans la zone I-416, que la superficie d'implantation au sol du bâtiment soit d'au moins 20 % de la superficie du terrain. Seule l'exigence à l'effet que la superficie d'implantation au sol du bâtiment soit d'au moins 919 mètres carrés sera conservée. Présentement, la plus restrictive de ces deux normes s'applique.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 28 juin 2010 à 19 heures 30**, dans la salle du conseil située à la mairie de Beloeil au 777, rue Laurier. Au cours de cette assemblée, la mairesse expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. Le projet de règlement peut être consulté à la mairie de Beloeil, du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à midi et de 13 heures à 16 heures. Une copie de ce projet peut également être obtenue sans frais.

Donné à Beloeil, ce 5 juin 2010.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.

CROQUIS

